

Arrondissement de Céret



MAIRIE  
DE  
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

Tél. : 04 68 83 17 64  
Email : contact@stjeanpladecorts.fr

## TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

Le Maire de Saint-Jean Pla de Corts

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2018-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU le décret N°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'arrêté N°20210051 en date du 13 juillet 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion de la ville de Saint-Jean Pla de Corts

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024

Nom et Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
MACH CHISCANO Laura	Rédacteur – 6 <sup>ème</sup> échelon	15 janvier 2024

#### **Part respective des femmes et des hommes**

Total des agents promouvables : 1 (1 femme et 0 homme)

Total des agents inscrits sur le tableau : 1 (1 femme et 0 homme)

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du Centre de Gestion
- transmis au comptable de la collectivité
- notifié à l'intéressé.

Fait à Saint-Jean Pla De Corts, le 22 janvier 2024

Le Maire

Robert GARRABÉ



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau